

REGLEMENT BRIV'EKIDEN 2024

TABLE DES MATIERES

Préliminaire :	1
Article 1 : Lieu, date et nature de la compétition	2
a) Lieu et date.....	2
b) Nature de l'épreuve.....	2
c) Horaires :	2
d) Plan et profil du parcours.....	3
Article 2 : Organismes et partenaires	3
Article 3 : Conditions de participation	3
a) Catégories d'équipe et âges	4
b) Documents justificatifs à présenter lors de l'inscription.....	4
c) Droits d'inscriptions (tarifs).....	5
d) Dossards	5
Article 4 : Assurances	5
a) Responsabilité civile organisateur.....	5
b) Assurance dommages corporels	6
Article 5 : Règles Sportives	6
a) Lutte anti-dopage	6
b) Chronométrage	6
Article 6 : Classements et récompenses	6
a) Liste des équipes récompensées.....	6
b) Publication des résultats	6
Article 7 : Ravitaillements	6
Article 8 : Sécurité et soins	7
Article 9 : Protection de l'environnement	7
Article 10 : Droit à l'image	7
Article 11 : Force majeure et Annulation	7
Article 12 : Acceptation du présent règlement	7

Préliminaire :

Conformément aux consignes et aux recommandations de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) citée dans le **manuel d'organisation de manifestations sportives 2024** en vigueur, ce présent règlement applique les dispositions fédérales règlementaires mises en place notamment les derniers changements notifiés à travers la **Circulaire FFA n°3 du 16 janvier 2024**.

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

Article 1 : Lieu, date et nature de la compétition

a) Lieu et date

La course « Briv'Ekiden » est organisée le **dimanche 20 octobre 2024** dans la ville de **Brive La Gaillarde**.

L'accueil, le départ du parcours et son arrivée, le chronométrage, le ravitaillement, le service médical et l'animation sont disposés **place de la Guierle**, sous la **Halle Georges BRASSENS**.

La circulation est interdite sur le parcours emprunté par les coureurs pendant toute la durée de l'épreuve. L'épreuve est conforme aux réglementations des courses Running soumises à une procédure d'autorisation administrative et inscrite au calendrier départemental des courses Running de la Corrèze.

b) Nature de l'épreuve

La nature de l'épreuve est un **EKIDEN**. Il s'agit d'une course en relais reprenant la distance totale d'un marathon soit 42,195 km. Cette distance est réalisée par **équipe de 6 coureurs** qui se répartissent selon les portions suivantes :

- 1^{er} coureur : 5km (1 boucle)
- 2^{ème} coureur : 10km (2 boucles)
- 3^{ème} coureur : 5km (1 boucle)
- 4^{ème} coureur : 10km (2 boucles)
- 5^{ème} coureur : 5km (1 boucle)
- 6^{ème} coureur : 7,195km (1 boucle de 5km + 1 boucle spécifique de 2,195km)

Chaque relayeur ne peut effectuer qu'un seul relais et ne peut faire partie que d'une seule équipe.

En application du **règlement des courses Running de la FFA**, tout accompagnateur quel qu'il soit (à pied, à bicyclette, en roller, ou tout autre engin motorisé ou non) est interdit sur le parcours, même s'il s'agit d'un animal tenu en laisse. Toute présence entraînera irrémédiablement la disqualification de l'équipe. L'accompagnateur pourra être tenu responsable de tout accident et/ou incident survenu du fait de sa présence sur le parcours et pourra faire l'objet de poursuites judiciaires.

De même, il est **interdit d'accompagner un coéquipier sur son relais**. Un coureur obligé d'abandonner devra se présenter au départ/arrivée sous la Halle Georges Brassens et restituer sa puce. Son équipe sera classée dernière avec la mention abandon au classement général de l'épreuve.

c) Horaires :

Accueil des participants et retraits des dossards le **samedi 19 octobre de 16h à 20h** puis le dimanche 20 octobre de 7h45 à 8h45.

Programme du Dimanche 20 octobre :

- Rassemblement des coureurs et consignes à 9h15.
- Départ du premier relayeur : 9h30.
- La durée de la course est fixée à 4h30 ainsi la fin d'épreuve est fixée à 14h.
- La remise des prix se fera à 13h
- Discours de clôture, remise des prix à la dernière équipe et remerciements à 14h15.

d) Plan et profil du parcours

Le départ se fera Place de La Guierle, sous la Halle George Brassens.

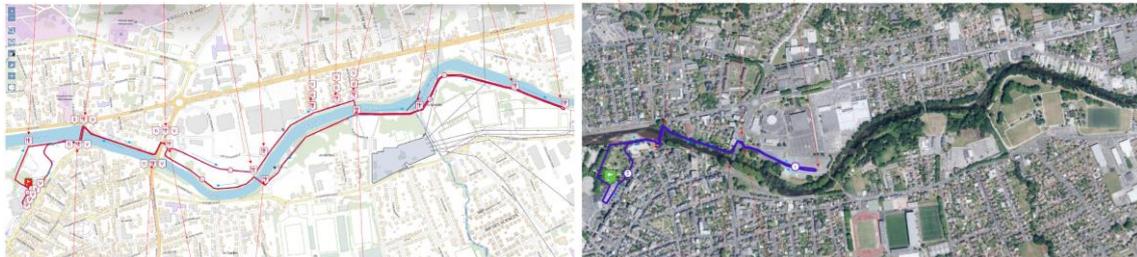
Les coureurs se dirigeront vers l'Allée Etienne Patier vers l'Est afin de rejoindre et traverser le Pont Tourny et de rattraper la Voie Verte le long de la Corrèze (rive droite) jusqu'au passage piétons du Pont du Buy.

Ils poursuivront en empruntant le Parking des 3 Provinces jusqu'à rattraper la Rue Paul Gauguin (rive droite de la Corrèze) pour emprunter la Passerelle au bout de la Rue Louis de Broglie. Ils se dirigeront vers l'Est en direction de la Plaine des Jeux des Bourriottes où ils effectueront un demi-tour.

Revenant vers l'Ouest afin de quitter la Plaine des Jeux des Bourriottes, cette fois en restant sur la Rive Gauche de la Corrèze en empruntant la Voie Verte jusqu'à la Passerelle d'Ovalie. Après être passés sur la Passerelle d'Ovalie, les coureurs suivent la Voie Verte sans passer par le Parking des 3 Provinces jusqu'à rattraper la première partie du parcours à partir du passage piétons du Pont du Buy.

Arrivant au Parc de la Guierle où ils emprunteront le sentier balisé, ils passeront le relai en zone d'échange ou termineront la boucle en passant la ligne d'arrivée au même lieu que le départ, sous la Halle George Brassens.

Les coureurs effectuant la partie du 7,195 km effectueront également cette boucle en rajoutant 2,195 km avec un début de seconde boucle jusqu'au Parking des 3 Provinces où ils effectueront un demi-tour afin de revenir vers le Parc de la Guierle.



Le parcours comprend 2 passages de passerelles métalliques nécessitant une vigilance sur le risque de glissade. Deux passages sont en double sens et un demi-tour serré est à prévoir sur la boucle de 5 km. Un deuxième demi-tour est présent sur la petite boucle de 2,195km. Le parcours ne comprend pas d'escaliers. La circulation est contrôlée au niveau du passage piétons du Pont du Buy par des signaleurs bénévoles.

Article 2 : Organismes et partenaires

La course est organisée par le **Pays de Brive Athlétique Club (PBAC)**, association de loi 1901 et club de course à pied situé au 8 avenue André Jalinat, Maisons des Sports, 19100, Brive La Gaillarde.

Les coordonnées mails du club organisateur, le PBAC, sont : ***bureaupbac@gmail.com***

Cet évènement se réalise **en partenariat avec la Ville de Brive-La-Gaillarde.**

Article 3 : Conditions de participation

Cet article prend en compte la modification de la réglementation FFA Running en vigueur depuis le 16 janvier 2024 (cf. *circulaire n°3 du 16 janvier 2024*). L'organisation précise que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité (ou celles des responsables légaux pour les personnes mineurs).

a) Catégories d'équipe et âges

La **Briv'Ekiden**, est ouverte aux compétiteurs de **toute nationalité, licenciés ou non licenciés**, clubs, entreprises, familles, groupes d'amis de toutes catégories d'âge à **partir de la catégorie Cadets** (nés en 2007 et 2008).

6 catégories sont représentées :

- Equipes femmes (6 coureuses)
- Equipe hommes (6 coureurs)
- Equipe Libre (composition libre de 6, sans conditions de nombre d'hommes ou de femmes)
- Equipe Mixte FFA (3 hommes / 3 femmes, parité obligatoire)
- Equipe jeunes (moins de 20 ans révolus, composition libre)
- Equipe Challenge Entreprise (composition libre de 6 salariées de la même entreprise)

Pour les mineurs, l'inscription ne sera validée que si une **autorisation parentale est fournie**.

Les modalités de classement et de récompenses des équipes sont indiquées à l'article 7 de ce présent règlement.

b) Documents justificatifs à présenter lors de l'inscription

Pour participer à la Briv'Ekiden, chaque coureur doit **fournir obligatoirement** au moment de l'inscription **soit une Licence valable soit répondre questionnaire « Prévention Parcours Santé » / « PPS »** FFA, qui remplace les certificats médicaux. Ce document figure en annexe B de ce présent règlement. La présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an à compter de la date de l'épreuve reste possible.

Pour les personnes mineures, présentation soit :

- Une **autorisation parentale remplie et signée** par les responsables légaux.
- **D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running** délivrée par la FFA, ou d'un « **Pass' J'aime Courir** » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées ;
- D'une **licence sportive ou UNSS**, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la **pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** ;
- Le **questionnaire Parcours Prévention de Santé FFA (PPS)** relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire PPS donne lieu à une réponse négative. À défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Pour les personnes majeures, présentation obligatoire soit :

- D'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running** délivrée par la FFA, ou d'un « **Pass' J'aime Courir** » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées ;
- D'une **attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (« PPS »)** mis en place par la FFA via sa plateforme

dédiée (<https://pps.athle.fr/>) dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière.

Ces documents seront joints en version numérique **via le site internet d'inscription Klikego**.

c) Droits d'inscriptions (tarifs)

Les inscriptions se font uniquement par le biais du site internet Ok-Times – Klikego. Les **inscriptions débuteront le 28 juin ou 1 juillet 2024 et se termineront le vendredi 18 octobre à 23h59**.

Le droit d'inscription (tarif) est de : 78 € pour l'inscription d'une équipe entière.

Ces droits d'inscriptions diffèrent dans le cas d'une inscription d'une « équipe jeunes » (participants de **moins de 20 ans révolus ou étudiants sur présentations de justificatifs type carte étudiante**). **Les droits d'inscription pour les équipes jeunes ou équipes composées exclusivement d'étudiants en mesure de le justifier est de 54€.**

Les frais d'inscriptions sont à la charge des participants.

Tout engagement est ferme et définitif. Toutefois, il est **possible de remettre le dossard à un autre coureur remplaçant** (s'il remplit les conditions de participation) à condition de le **signaler au plus tard le samedi 19 octobre avant 20h**.

Ces droits d'inscriptions comprennent : la participation à l'évènement, des goodies d'accueil et l'accès au ravitaillement après la course pour chaque participant (coureur).

L'annulation d'inscription d'une équipe est possible jusqu'au lundi 14 octobre 2024 avant 12h30 sous condition de présentation d'un justificatif médical de l'un des membres de l'équipe. Une retenue de 40% de l'équivalent du montant total payé à lors de l'inscription sera faite dans le cas de la procédure d'annulation.

d) Dossards

Les dossards sont à **retirer sous la Halle Georges Brassens de Brive-La-Gaillarde** selon les horaires présentés précédemment dans **l'article 1, section C** (samedi 19 octobre 16h30-20h et dimanche 20 octobre 7h45-8h45).

Un seul représentant devra retirer l'ensemble des dossards de son équipe.

Tout engagement est par équipe, donc aucun transfert d'inscription n'est autorisé, sans l'accord de l'organisation, pour quelque motif que ce soit. **Toute personne rétrocedant son dossard doit le signaler au plus tard le vendredi 19 octobre à 20h**, sinon l'équipe encourt une disqualification.

Une **pièce d'identité pourra être exigée**, pour le retrait du dossard.

Les compétiteurs devront se présenter sur la ligne de départ dans l'ordre croissant des dossards (de 1 à 6) c'est à dire que le premier relayeur a le chiffre 1 sur son dossard.

L'athlète doit porter visiblement son dossard fourni par l'organisation, pendant la totalité de la compétition, dans son intégrité, sur la poitrine ou à l'aide d'un porte-dossard.

Article 4 : Assurances

a) Responsabilité civile organisateur

La responsabilité de l'organisateur est couverte par la police d'assurance MAIF / FFA relative à l'organisation des évènements sportifs pour les clubs affiliés FFA.

b) Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes Licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Article 5 : Règles Sportives

La compétition se déroule **selon les règles sportives de la FFA.**

a) Lutte anti-dopage

Les participants à la Briv'Ekiden s'engagent au **respect rigoureux des règles anti-dopage**, ainsi qu'aux dispositions concernant les contrôles, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du code du sport. Des contrôles anti-dopage pourront être effectués, sans aucun préavis, par les institutions compétentes.

b) Chronométrage

Le chronométrage de la course sera effectué par **OK-Time** avec un système de chronométrage électronique. Tous les participants se verront remettre avec leur dossard une puce qui servira à afficher le classement et la distance parcourue pendant la durée de l'épreuve. (Un coureur n'empruntant pas totalement l'itinéraire ne sera pas classé à l'arrivée et son équipe sera disqualifiée).

Des signaleurs et des représentants de l'organisation seront toujours présents sur le site. Le chronométrage est assuré par transducteurs électroniques.

Article 6 : Classements et récompenses

a) Liste des équipes récompensées

Seront récompensées :

- 1 premières équipes féminines
- 1 premières équipes masculines
- 1 premières équipes libre
- 1 première équipes mixtes FFA
- 1^{ère} équipe jeunes (composée uniquement de filles)
- 1^{ère} équipe jeunes (composée uniquement de garçons)
- 1^{ère} équipe jeunes (composition libre, fille et garçon)
- 1^{ère} équipe du challenge entreprise
- Récompense d'honneur à l'équipe qui franchira en dernier la ligne d'arrivée.
- Récompense de remerciements au club qui apportera le plus grand nombre de participants.

b) Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée (ou autre lieu de la compétition) et sur les sites internet suivants (site de l'organisateur, du prestataire chronométrage, et des réseaux sociaux appartenant aux organisateurs). Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur ces sites à condition de formuler une demande écrite aux organisateurs.

Article 7 : Ravitaillements

Un **stand de ravitaillement liquide et solide est prévu** au niveau du départ et de **l'arrivée de la course** (soit au 5^{ème} km). **Seuls les participants** à l'épreuve **peuvent accéder à ce ravitaillement** et s'alimenter sur ce stand.

Les animations de la course prévoient un **stand buvette et restauration hors ravitaillement ouverts à tous** (participants et spectateurs).

Article 8 : Sécurité et soins

La **Croix-Blanche**, organisme de secours agréé, **sera présent sous la Halle Georges Brassens** où la course repasse tous les 5 km. Un médecin sera également présent pendant la durée de l'épreuve si le nombre d'inscrits est supérieur à 500.

Entraide entre concurrents : afin de favoriser le bon déroulement de la manifestation et de partager des valeurs citoyennes et sportives, nous rappelons que chacun est tenu de porter assistance à une personne manifestant une situation de détresse ou de danger.

Article 9 : Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

Des poubelles seront à disposition au poste de ravitaillement, et à différents points du parcours, elles **doivent être impérativement utilisées**.

Dans une démarche écoresponsable, les organisateurs de la course **encouragent vivement l'apport d'un gobelet ou récipient réutilisable** afin de l'utiliser sur le stand de ravitaillement liquide et **limiter ainsi les ustensiles et les déchets jetables**.

Article 10 : Droit à l'image

De par sa participation, **le concurrent autorise** l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires **à utiliser son image dès lors de son inscription** sur tout support **sauf si celui-ci rédige une demande écrite** spéciale à l'organisateur en précisant son nom, prénom et numéro de dossard.

Article 11 : Force majeure et Annulation

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. **Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement mais ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.**

Article 12 : Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement dès lors qu'il est inscrit. Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement y compris les représentants légaux pour les mineurs.

L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement de la manifestation **et communiquera par écrit sur ces évolutions**.

Annexes A : Autorisation parentale pour les participants mineurs



AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e).....

Demeurant

Agissant en qualité de : père mère tuteur

Autorise ma fille / mon fils (rayer la mention inexacte) mineur(e) nommé(e) ci-dessous :

Nom : Prénom :.....

Né(e) le :/...../.....

A participer à **LA BRIV'EKIDEN** qui se déroulera le/...../.....

Fait à :

Le : /..... /

Signature du Responsable Légal